

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 973 16 avril 2014

SOMMAIRE

3B Binani Glassfibre S.à r.l 46678	Global Facilities S.A46696
Advent PPF (Luxembourg) S.à r.l 46675	H & S Promotions 46702
Advent PPF (Luxembourg) S.à r.l 46659	IngreLux S.à r.l
Allianz Infrastructure Luxembourg I S.à r.l.	IngreLux S.à r.l
	Innovative Solutions for Finance 46693
Alpina Invest S.à r.l	Innovative Solutions for Finance 46693
Amuco S.A	Luxembourg Sunshine Center S.à r.l 46677
Amuco SPF S.A	Massawa S.A
Ancelux 4 S.à r.l	Modern Style S.à.r.l
Arcapita Europe Industrial Yielding II	mpool consulting S.à.r.l
(Lux) Finco S.à r.l	MPT RHM Klaus46704
Arcapita Europe Industrial Yielding II	MSK Invest S.à r.l
(Lux) Finco S.à r.l	PPL46702
Arcapita Europe Industrial Yielding II	PPL German Real Estate46703
(Lux) Holdco S.à r.l	PPL German Real Estate AZ46703
Ares SPC Luxembourg S.à r.l	Pragma S.à r.l
Aterno S.à r.l	R & C Ambiances S.à r.l
Aucotras-lu S.à r.l	Redoma S.à r.l
Aux Saveurs d'Antan Wiltz S.A	Science Fiction & Fantasy Society Luxem-
Aux Saveurs d'Antan Wiltz S.A	bourg46675
Avindale Investments SPF S.A	STH Lux S.à r.l
Ayaal Finance S.A	The Before S.àr.l
Ayaal Finance S.A. SPF	Valor Investors S.A
Belca Holding S.A	Weber & Leroy S.A 46683
bureau d'architectes WERNER s.a 46658	World-Pack S.A
European Direct Property V S.A 46658	WW+ architecture/ urbanism/ project ma-
Fedelia S.à r.l	nagement Sàrl46682
Franklin Templeton International Services	X-Com Holding S.A
S.à r.l	Yano Properties S.A 46683
FundPartner Solutions (Europe) S.A 46696	Yellow Invest S.A 46683
Funds Management Company S.A 46696	
Galeo Luxembourg S.A.	



EDP V S.A., European Direct Property V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 150.761.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le seize décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

European Direct Property Fund, une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, ayant son siège social à L-5826 Hesperange, 33 rue de Gasperich,

ici représentée par Benoît Lejeune, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 13 décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme European Direct Property V S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 44 avenue J.F. Kennedy fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 novembre 2009.
- La société a actuellement un capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, entièrement libérées.
- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société European Direct Property Fund S.C.A. prédésignée.
- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société European Direct Property V S.A., prédésignée et assume la fonction de liquidateur.
 - Elle a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.
 - Elle donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Elle reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société European Direct Property V S.A. prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société European Direct Property V S.A., prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. LEJEUNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60122. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 février 2014.

Référence de publication: 2014025260/43.

(140030408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

bureau d'architectes WERNER s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-1409 Luxembourg, 34, rue Edmond Dune.

R.C.S. Luxembourg B 124.045.

Rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2012

Ce bilan remplace le bilan antérieur déposé au Registre de Commerce le 31.01.2014 référence (L140020506) Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027562/11.

(140033840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.



Advent PPF (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 160.940.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Advent PPF (Luxembourg) Subco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.923,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 30 December 2013.

"Advent PPF (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.906,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 30 December 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "Advent PPF (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.940, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 13 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 4 August 2011, number 1774, page 85110. The articles have been amended pursuant to a notarial deed dated 6 June 2011, published in the Memorial C dated 29 August 2011, number 1990, page 95485.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to create two classes of shares referred to as (i) the class A shares (the "Class A Shares") and (ii) the class B shares (the "Class B Shares"), each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

Second resolution

The shareholders decide to reclassify the one million two hundred thousand (1,200,000) existing ordinary shares into one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Shares.

Third resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of five hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 525,000.00), so as to raise it from its present amount of one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.00) up to one million seven hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 1,725,000.00), by the issue of five hundred and twenty-five thousand (525,000) new Class B Shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one Euro (EUR 1.00) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended per the below resolutions. The New Shares are issued (i) through a contribution in cash to be made by Mr Per Harkjaer, (the non-executive director, "NED"), born on 28 April 1957 and residing in 6 Montrose Gardens, Oxshott, KT22 0UU, United Kingdom, in the amount of one hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 175,000.00) (the "New Shares I") and (ii) through a contribution in kind consisting in an unquestioned claim due for immediate payment held by Advent PPF (Luxembourg) Subco S.à r.l. against the Company in the amount of three hundred and fifty thousand euro (EUR 350,000.00) (the "New Shares II").

Subscription - Payment

All the five hundred and twenty-five thousand (525,000) New Shares are subscribed as follows:

- Mr Per Harkjaer, prenamed, duly represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 20 December 2013, declares through its proxyholder to subscribe to one hundred and seventy-five thousand (175,000) New Shares I, each having a par value of one euro (EUR 1.00), which are fully paid up in cash. The global amount of one hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 175,000.00) relating to these New Shares I allotted to it, is allocated to the share capital of the Company, as specified above.
- Advent PPF (Luxembourg) Subco S.à r.l. prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to three hundred and fifty thousand (350,000) New Shares II, for an aggregate amount of three



hundred and fifty thousand euro (EUR 350,000.00) which is entirely allocated to the share capital of the Company and which are paid in through a contribution in kind consisting in an unquestioned claim due for immediate payment.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

The shareholders decide to fully restate the articles of incorporation of the Company without amending the purpose clause, which shall be read as follows:

"1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Advent PPF (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2.2 The Registered Office may be transferred:
 - 2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:
 - (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
 - (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or
- 2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles including Article 13.4 and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.
 - 2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

- 3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- 3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;
- 3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- 3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- 3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- 3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;
- 3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the



purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

- 3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;
- 3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at one million seven hundred and twenty-five thousand euros (EUR 1,725,000) represented by one million seven hundred and twenty-five thousand (1,725,000) shares of one euro (EUR 1.00) each, subdivided into (i) one million two hundred thousand (1,200,000) class A shares (the "Class A Shares") and (ii) five hundred and twenty-five thousand (525,000) class B shares (the "Class B Shares" and all together referred to as the "Shares"), having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.
- 5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.
- 5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.
- 5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
 - 5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares.
 - 5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law.

6. Indivisibility of shares.

- 6.1 Each Share is indivisible.
- 6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Rights attached to the shares.

- 7.1 General Share Rights
- 7.1.1 Subject to the preferential distribution rights set out in article 7.2 below, each Class A Share and Class B Share shall rank pari passu relative to one another on a Liquidation.
 - 7.1.2 Each Class A Share and Class B Share shall carry one vote.
 - 7.2 Distribution Waterfall

Any Funds Available for Distribution that may exist from time to time shall be allocated as follows and in the following order of priority:

- 7.2.1 if and to the extent that the Cash on Cash Return would be less than 1.4, then any Funds Available for Distribution shall be allocated as follows:
- (i) firstly, on a pro rata basis per PEC and IFPEC in issue at the relevant time, to the holders of the PECs and IFPECs in issue at the relevant time until such time that the holders thereof have received an amount equal to the aggregate nominal value of the PECs and IFPECs in issue at the relevant time together with all accrued and unpaid interest thereunder (such amount being the "Aggregate PEC Redemption Amount");
- (ii) secondly, on a pro rata basis per Share, to the holders of the Class A Shares until such time as the holders thereof have received the balance of the Funds Available for Distribution.
- 7.2.2 if and to the extent that the Cash on Cash Return is equal to or above 1.4, then any Funds Available for Distribution shall be allocated as follows:



- (i) firstly, on a pro rata basis per PEC and IFPEC in issue at the relevant time, to the holders of the PECs and IFPECs in issue at the relevant time until such time that the holders thereof have received an amount equal to the Aggregate PEC Redemption Amount;
 - (ii) secondly, to the holders of the Class A Shares and the Class B Shares in the following proportions:
 - (1) x shall be payable, on a pro rata basis per Share, to the holders of the Class B Shares, where:
 - X = the Applicable Class B Return multiplied by the Class B Subscription Proceeds;
- (2) the balance shall be payable, on a pro rata basis per Share, to the holders of the Class A Shares until such time as the holders thereof have received the balance of the Funds Available for Distribution.

8. Management.

- 8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
 - 8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".
- 8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").
- 8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
- **9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.
- **10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:
 - 10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;
 - 10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;
 - 10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.
- 11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

- 12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.
- 12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.
- 12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.
- 12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.
- 12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.
- 12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.



13. Shareholders' resolutions.

- 13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.
- 13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.
- 13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.
- 13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.
- 13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.
- 13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1 st January and ends on the 31 st December of each year.

15. Distributions on shares.

- 15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.
- 15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).
- **16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Share transfers.

17.1 General Prohibition on Transfer

The NED shall, notwithstanding anything to the contrary below, directly or indirectly, transfer, mortgage, charge or otherwise dispose of the whole or any part of his interest in, or grant any option or other rights over, or allow any Security Interest to exist or subsist over, any Securities held by him to or in favour of any person, except as expressly required or permitted by or in accordance with Articles 16.2, 17 and 18. For the avoidance of doubt, the Majority Shareholder shall however be entitled to transfer and/or encumber any Securities held by it from time to time to future managers or employees of the Company or to such other persons that it shall decide.

17.2 Transfer to the Majority Shareholder

Notwithstanding anything contained to the contrary herein, the NED shall at all times be permitted (indeed required) to transfer the Securities he owns to the Majority Shareholder, pursuant to the terms of the Call Option Deed, and shall be permitted (indeed required pursuant to the Share Pledge Agreements) to pledge his Securities to the Majority Shareholder pursuant to the Share Pledge Agreement.

18. Tag-along rights.

18.1 If the Majority Shareholder or any Affiliate at or above the level of the Majority Shareholder (a "Transferor") wishes to transfer shares and/or securities held by it to a Third Party Purchaser, or to cause an Initial Public Offering,



(each an "Upwards Affiliate Exit") and the Company would cease to be an Affiliate of that Transferor following the Upwards Affiliate Exit then the Majority Shareholder shall, or shall procure that the applicable Transferor shall, provide written notice to the Class B Shareholders other than itself (a "Tag-Along Notice") of its intention to sell (and/or list) such shares and/or securities. Such Tag-Along Notice must include the principal terms and conditions of the proposed sale (or Initial Public Offering) in reasonably detailed form setting forth:

- 18.1.1 the name of the proposed transferee (the "Transferee") or, in the case of an Initial Public Offering, the identity of the applicable public securities market;
 - 17.1.2 the number and type of shares and/or securities which the Transferor proposes to sell and/or list; and
- 18.1.3 the agreed price, terms of payment and all other material terms and conditions as agreed between the Transferor and the Transferee (if applicable) and/or with respect to the Initial Public Offering.
- 18.2 Any Class B Shareholder receiving the Tag Along Notice shall then be entitled to participate in the proposed sale or Initial Public Offering on an equal price per Security basis which, in aggregate with respect to all Securities held by that Class B Shareholder, is no lower than the Upwards Affiliate Exit Amount, and otherwise on terms and conditions which are no less favourable (from a vendor's perspective) than apply to the Transferor (the "Tag-Along Right").
- 18.3 The intention to exercise such a Tag-Along Right shall be communicated in writing by the Class B Shareholder to the Majority Shareholder within five (5) Business Days from the date of receipt of the Tag-Along Notice.
- 18.4 In the event a Class B Shareholder chooses not to exercise his Tag-Along Rights, he shall nonetheless be obliged to issue waivers of any pre-emption rights and otherwise take such reasonable actions requested by the Majority Shareholder and/or the applicable Transferor for the purpose of facilitating the proposed sale (and/or Initial Public Offering) by the Transferor and any applicable Class B Shareholders who wish to conclude or participate in such sale or Initial Public Offering. If a Class B Shareholder does not, within five (5) Business Days of being requested by the Majority Shareholder pursuant to this Article 17.4 execute the required pre-emption waivers in respect of his Shares (a "Tag Defaulting Shareholder") then each member of the board of the Majority Shareholder (individually), in office from time to time, is authorised to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Class B Shareholder such pre-emption waivers in respect of such Shares for the purpose of transfer thereof.

19. Drag-along rights.

19.1 To the extent that a Transferor wishes to effect an Upwards Affiliate Exit, then the Majority Shareholder and/or the applicable Transferor (if the Transferor is not the Majority Shareholder itself) shall also be entitled (the "Drag-Along Right"), irrespective of the level of any Cash on Cash Return, to require the Class B Shareholders (other than the Majority Shareholder itself) to sell all of their Securities to the same Third Party Purchaser that the Transferor is selling its shares and/or securities to (and/or, in the case of an Initial Public Offering, to list all such shares on the same public securities exchange as the Transferor). The Drag-Along Right shall be exercisable by the Majority Shareholder and/or the applicable Transferor providing written notice to the Class B Shareholders other than the Majority Shareholder itself (a "Drag-Along Notice") of its intention to sell or list such shares and/or securities. Such Drag-Along Notice must include the same information as required by a Tag-Along Notice, and must be provided to the applicable Class B Shareholders at least five (5) Business Days (or ten (10) Business Days in the case of an Initial Public Offering) prior to the anticipated completion date of the Upwards Affiliate Exit.

- 19.2 In order for the Drag-Along Right to be binding upon the Class B Shareholders:
- 19.2.1 the price to be paid to the Class B Shareholders with respect to their Securities shall be an amount on an equal price per Security basis which, in aggregate with respect to all Securities, is no lower than the Upwards Affiliate Exit Amount; and
- 19.2.2 all other terms and conditions (i.e. everything but price) are no less favourable (from a vendor's perspective) to the Class B Shareholders than apply to the Transferor.
- 19.3 If the Drag-Along Right is exercised, then each Class B Shareholder (other than the Majority Shareholder itself) shall take, or cause to be taken, all action reasonably necessary to do, or cause to be done, and shall assist and cooperate in good faith with the Majority Shareholder and/or the applicable Transferor in causing the sale by him of his Securities to the applicable Third Party Purchaser or (as applicable) the listing by him of his Securities on the applicable public securities exchange.
- 19.4 If a Class B Shareholder does not, within five (5) Business Days of the date of the Drag-Along Notice (or on the date specified in the Drag-Along Notice if later than five (5) Business Days after the date of the Drag-Along Notice) execute any transfers and/or pre-emption waivers in respect of his Shares (the "Drag Defaulting Shareholder"), then each member of the board of the Majority Shareholder (individually), in office from time to time is authorised to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Class B Shareholder such transfers and pre-emption waivers in respect of such Securities for the purpose of transfer thereof. After the Third Party Purchaser or its nominee or (in the case of an Initial Public Offering) the applicable subscriber has been registered as the holder, the validity of such proceedings may not be questioned by any person. The Majority Shareholder will procure that each Drag Defaulting Shareholder is paid the consideration payable for that Drag Defaulting Shareholder of its original Securities certificate endorsed in blank or



in favour of the Third Party Purchaser in respect of such Securities or an indemnity for a lost Securities certificate in a form reasonably acceptable to the Third Party Purchaser.

20. Definitions. When used in these Articles the following terms shall have the meanings set out below, it being understood that any legal term for any action, remedy, method of judicial proceeding, legal document, legal status, court, official or any legal concept of thing shall in respect of any relevant jurisdiction be deemed to include what most nearly approximates in that jurisdiction to the legal term used herein:

"Advent PPF & Cy" means Advent PPF & Cy SCA, a société en commandite par actions, organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 2-4, rue Beek, L-1222 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B160.980;

"Affiliate" with respect to a person (the "First Person") any other person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, the First Person;

"Aggregate PEC Redemption Amount" has the meaning ascribed to it in Article 7.2.1(i);

"Applicable Class B Return" means:

a. one (1) if the Cash on Cash Return is equal to or above 1.4, but less than 2;

b. means five (5) if the Cash on Cash Return is equal to two (2), rising on a linear scale to a maximum of seven (7) to the extent that the Cash on Cash Return is higher than two (2) but equal to or less than two point five (2.5);

c. means seven (7) if the Cash on Cash Return is equal to two point five (2.5), rising on a linear scale to a maximum of thirteen (13) to the extent that the Cash on Cash Return is higher than two point five (2.5) but equal to or less than three (3);

d. means thirteen (13) if the Cash on Cash Return is equal to three (3), rising on a linear scale to a maximum of fifteen (15) to the extent that the Cash on Cash Return is higher than three (3) but equal to or less than three point five (3.5);

e. means fifteen (15) if the Cash on Cash Return is equal to three point five (3.5), rising on a linear scale to a maximum of sixteen (16) to the extent that the Cash on Cash Return is higher than three point five (3.5) but equal to or less than four (4); or

f. sixteen (16) to the extent that the Cash on Cash Return is equal to four (4) or more;

"Articles" means in relation to any company, its articles of association or other constitutional document(s), as amended from time to time:

"Asset Sale" means any transaction or series of transactions whereby any person purchases or otherwise acquires or obtains (from the Company or from a subsidiary thereof) the whole or substantially the whole of the undertaking or assets of the Group;

"Business Day" means a day, other than a Saturday or a Sunday, on which banking institutions are generally open for business in Prague, Czech Republic, and in the Grand Duchy of Luxembourg;

"Call Option Deed" means any call option which might be entered into between the NED and the Majority Shareholder;

"Cash on Cash Return" means the multiple that would be achieved by dividing the Exit Proceeds by the Entry Costs;

"Class A Consideration" means the consideration paid by the NED for the acquisition of 6,731 Class A Shares from the Majority Shareholder;

"Class A Shares" means the shares of the Company designated as such in the Company's Articles and "Class A Share" means any one of them;

"Class B Shareholder" means a Shareholder who holds Class B Shares;

"Class B Shares" means the shares of the Company designated as such in the Company's Articles and "Class B Share" means any one of them;

"Class B Subscription Proceeds" means the price paid for the subscription of the Class B Shares by each Sharehoder;

"Connected Persons" has the meaning ascribed to it in section 1122 of the Corporation Tax Act 2010;

"Drag-Along Notice" has the meaning ascribed to that term in Article 19;

"Drag Defaulting Shareholder" has the meaning ascribed to it in Article 19.4;

"Entry Costs" means an amount as defined in the Shareholders' Agreement together with any and all subsequent equity or debt financing amounts that may (after the Signing Date but prior to an Exit) be provided by the Majority Shareholder, the Existing Managers (or by any of their respective Affiliates, without double counting) to the Company, or to any direct or indirect subsidiaries thereof, together with any and all costs, including advisory fees, that may be incurred in relation thereto;

"Existing Managers" means the NED together with those individuals and managers of the Group that are party to the Existing Shareholders' Agreement;

"Existing Shareholders' Agreement" means the shareholders agreement dated 2 June 2011 (as amended from time to time) entered into by and between the Company, Advent PPF & Cy, and the Existing Managers (ignoring for these purposes the NED):

"Exit" means (i) the admission of equity securities of any subsidiary of the Company to trading on a public securities market pursuant to an Initial Public Offering; or (ii) the completion of a Sale; or (iii) the completion of an Asset Sale; or



(iv) a Liquidation; or (v) the making of a winding up order by a court of competent jurisdiction or the passing of a resolution by the Shareholders of the Company that the Company be wound up;

"Exit Proceeds" means the net sales proceeds received by Advent PPF & Cy (or, in the case of an Upwards Affiliate Exit, by the Transferor in so far as the sales proceeds are attributable to such Transferor's indirect holding in the Group together with (without double counting) any sales proceeds which would, following compliance with clauses 9.2 and/or 10.2 herein (in the case of the NED) and clauses 11.2 and 12.1 of the Existing Shareholders Agreement (in the case of the other Existing Managers) be payable to the NED and the other Existing Managers) as a result of an Exit after having deducted and/or paid any and all costs, charges and expenses (including advisory fees) relating thereto;

"First Person" has the meaning given to it in the definition of Affiliate;

"Funds Available for Distribution" means:

a. the aggregate amount of cash which would, following an Exit (and once all applicable Exit Proceeds have been repatriated upwards through the applicable intermediate holding vehicles to the level of the Company, and after having deducted and/or paid any and all costs, charges and expenses (including advisory fees) relating to the Exit), be realized by the Shareholders in respect of their Securities upon a Liquidation of the Company after the payment of any costs, charges or expenses (but not taxation) in respect of the Liquidation, together with the aggregate amount of cash which may (before an Exit) be paid by the Company to its Shareholders from time to time by way of a payment of dividends, the return of loan proceeds, the return of proceeds following a recapitalisation of the Company or any subsidiary thereof or otherwise; or

b. (with respect to an Upwards Affiliate Exit only) the aggregate amount of cash attributable to its indirect holding in the Group which would be received by the Transferor (prior to exercising the Tag-Along Right or the Drag-Along Right) following completion of the Upwards Affiliate Exit and after the payment of any and all costs, charges or expenses (including advisory fees but not taxation) in respect thereto;

"Group" means Advent PPF & Cy and each of its direct and indirect subsidiary companies;

"IFPECs" means any interest free preferred equity certificates which might be issued by the Company from time to time each of which has a nominal value of one Euro (EUR 1.00);

"Initial Public Offering" means the first public offering of any class of equity securities in the legal form that results in a listing of such class of securities on a public securities market, whether effected by way of an offer for sale, a new issue of shares, an introduction, a placing or otherwise;

"Liquidation" the making of a winding up order by a court of competent jurisdiction or the passing of a resolution by the Company's Shareholders that the Company be wound up;

"Majority Shareholder" means Advent PPF (Luxembourg) Subco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B179.923;

"Majority Shareholder Class B Subscription Amount" means the subscription price paid by the Majority Shareholder for the subscription of Class B Shares issued on the 30 th of December 2013;

"NED" means Mr Per Harkjaer (the non-executive director, "NED"), of 6 Montrose Gardens, Oxshott, KT22 0UU, UK;

"NED-Affiliates" means his spouse, offspring and parents and any body corporate controlled by the NED;

"NED Class B Subscription Amount" means the subscription price paid by the NED for the subscription of Class B Shares issued on the 30 th of December 2013;

"PECs" means the preferred equity certificates issued by the Company from time to time each of which has a nominal value of one Euro (EUR 1.00);

"PECs Consideration" means the consideration paid by the NED for the acquisition of certain PECs from the Majority Shareholder:

"Sale" means a sale of all of the shares and outstanding securities of any subsidiary of the Company, other than a sale to another Group company;

"Securities" means any Shares, PECs and/or IFPECs and any other shareholder debt or other similar instrument in each case issued by the Company to a Shareholder, and "Security" shall mean any one of them;

"Security Interest" means any mortgage, charge, pledge, lien, encumbrance, hypothecation or assignment or any another agreement or arrangement having the effect of conferring security;

"Share Pledge Agreement" means a share pledge agreement to be entered or entered into between the Majority Shareholder and the NED;

"Shareholder" means any shareholder of the Company;

"Shares" means all of the Class A Shares and the Class B Shares and "Share" means any one of them;

"Signing Date" means the [-] 2013;

"Tag-Along Notice" has the meaning ascribed to it in Article 18.1;

"Tag-Along Right" has the meaning ascribed to it in Article18.2;



"Tag Defaulting Shareholder" has the meaning ascribed to it in Article 18.4;

"Third Party Purchaser" means a bona fide arms-length third party purchaser (being a person or group of persons acting in concert, other than any Connected Persons of the Majority Shareholder or its Affiliates) of any of the shares, securities or other ownership interest directly or indirectly in all or part of the Group or the undertaking or assets of the Group;

"Transferor" has the meaning ascribed to it in Article 18.1;

"Transferred Class A Shares" means those Class A Shares transferred by the Majority Shareholder to the NED on or shortly after the Signing Date;

"Transferred PECs" means those PECs transferred by the Majority Shareholder to the NED on or shortly after the Signing Date;

"Transferred Securities" means the Transferred Class A Shares and the Transferred PECs;

"Transferred Securities Purchase Price" means the purchase price paid by the NED to the Majority Shareholders for the acquisition of the Transferred Securities;

"Transferee" has the meaning ascribed to it in Article 18.1;

"Upwards Affiliate Exit" has the meaning ascribed to it in Article 18.1; and

"Upwards Affiliate Exit Amount" means the amount that would otherwise have been payable to the holders of the Class B Shares (including with respect to any other Securities which they may hold) on Exit pursuant to Article 6.2 if such Exit had occurred at or below the level of the Company;

21. Interpretation and Luxembourg law.

- 21.1 In these Articles:
- 21.1.1 a reference to:
- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.
 - 21.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.
 - 21.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

«Advent PPF (Luxembourg) Subco S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.923,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 30 décembre 2013.

«Advent PPF (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.906,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 30 décembre 2013.



Les procurations signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés uniques d'«Advent PPF (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.940, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 mai 2011, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 4 août 2011, numéro 1774, page 85110. Les statuts ont été modifiés suivant un acte notarié en date du 6 juin 2011, publié au Mémorial C du 29 août 2011, numéro 1990, page 95485.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de créer deux (2) catégories de parts sociales référencées comme étant les parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et les parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

Seconde résolution

L'associé unique décide de convertir les un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales existantes en un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales de Catégorie A.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent vingt-cinq mille Euros (EUR 525.000,-), afin de le porter de son montant actuel d'un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,00) jusqu'à un million sept cent vingt-cinq mille Euros (EUR 1.725.000,-) et ce par l'émission de cinq cent vingt-cinq mille (525.000) Parts Sociales de Catégorie B (collectivement référencées comme étant les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous. Les Nouvelles Parts Sociales sont émises (i) au moyen d'un apport en numéraire devant être réalisée par Mr Per Harkjaer, (directeur non exécutif, «DNE»), né le 28 avril 1957 et résidant au 6 Montrose Gardens, Oxshott, KT220UU, Royaume-Uni, pour un montant de cent soixante-quinze mille Euro (EUR 175.000,00) (les «Nouvelles Parts Sociales l») et (ii) au moyen d'un apport en nature consistant en l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par Advent PPF (Luxembourg) Subco S.à r.l. à l'encontre de la Société pour un montant de trois cent cinquante mille Euro (EUR 350.000,00) (les «Nouvelles Parts Sociales II»).

Souscription - Paiement

L'ensemble des cinq cent vingt-cinq mille (525.000) Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites comme suit:

- Mr Per Harkjaer, ci-nommé et dûment représenté par Madame Linda HARROCH, avocat, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 20 décembre 2013, déclare par la voix de son représentant souscrire à cent soixante-quinze mille (175.000) Nouvelles Parts Sociales I, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00), lesquelles sont libérées en numéraire. Le montant total de cent soixante-quinze mille Euro (EUR 175.000,00) en relation avec ces Nouvelles Parts Sociales I qui lui sont dédiées, est alloué au capital social de la Société, tel que précisé ci-dessus.
- «Advent PPF (Luxembourg) Subco S.à r.l.» ci-nommée et dûment représentée tel qu'il est spécifié ci-dessus, déclare par la voix de son représentant souscrire à trois cent cinquante mille (350.000) Nouvelles Parts Sociales II, pour un montant total de trois cent cinquante mille Euros (EUR 350.000,00), montant qui sera entièrement alloué au capital social de la Société et payé par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier intégralement les statuts de la Société sans modifier l'objet social, qui doivent désormais être lus comme suit:

« **1. Forme et nom.** Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Advent PPF (Luxembourg) S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Le Siège Social peut être transféré:
- 2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:
- (a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou
- (b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou



- 2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts notamment l'article 13.4 et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").
- 2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.
 - 2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

- 3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;
- 3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;
- 3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;
- 3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;
- 3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres:
- 3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;
- 3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de payement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;
- 3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);
- 3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est d'un million sept cent vingt-cinq mille Euros (EUR 1.725.000,-), représenté par un million sept cent vingt-cinq mille (1.725.000) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-), subdivisées en (i) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et (ii) cinq cent



vingt-cinq mille (525.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B» ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les "Parts Sociales"), chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

- 5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.
- 5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.
- 5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.
 - 5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales.
 - 5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi.

6. Indivisibilité des parts sociales.

- 6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.
- 6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Droits attaches aux parts sociales.

- 7.1 Droit général des Parts Sociales
- 7.1.1 En vertu des droits préférentiels de distribution repris à l'article 6.2 ci-dessus, chaque Part Sociale de Catégorie A et chaque Part Sociale de Catégorie B sont à rangs égaux lors d'une Liquidation.
 - 7.1.2 Chaque Part Sociale de Catégorie A et chaque Part Sociale de Catégorie B disposent d'une voix.
 - 7.2 Distribution en cascade

Tout Fonds Disponibles pour Distribution pouvant exister de temps en temps devra être alloué comme suit et dans l'ordre de priorité suivant:

- 7.2.1 Si et dans l'hypothèse où le Rendement Bénéficiaire en Numéraire est inférieur à 1.4, alors tout Fonds Disponibles pour Distribution doit être alloué de la façon suivante:
- (i) Premièrement, sur base d'un prorata par PEC et IFPEC en émission à cet instant, jusqu'au moment où les titulaires reçoivent un montant égal à la valeur nominale totale des PECs et des IFPECs, ensemble, en émission à cet instant avec tous les titres accumulés et impayés (un tel montant étant qualifié de «Montant Total de Rachat de PEC»);
- (ii) Deuxièmement, sur base d'un prorata par Part Sociale, aux titulaires de Parts Sociales de Catégorie A jusqu'à ce que les titulaires reçoivent le solde des Fonds Disponibles pour Distribution.
- 7.2.2 Si et dans l'hypothèse où le Rendement Bénéficiaire en Numéraire est égal à ou supérieur à 1.4, alors tout Fonds Disponibles pour Distribution doit être alloué de la façon suivante:
- (i) Premièrement, sur base d'un prorata par PEC et IFPEC en émission à cet instant, jusqu'au moment où les titulaires reçoivent un montant égal au Montant Total de Rachat de PEC;
- (ii) Deuxièmement, aux titulaires de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B, dans les proportions suivantes:
- (1) X devra être payé, sur base d'un prorata par Part Sociale, aux titulaires de Parts Sociales de Catégorie B lorsque x = Rendement de Catégorie B multiplié par les Recettes des Souscriptions de Catégorie B;
- (2) Le solde devra être payé, sur base d'un prorata de Parts Sociales, aux titulaires de Parts Sociales de Catégorie A jusqu'à ce que les titulaires reçoivent le solde des Fonds Disponibles pour Distribution.

8. Gérance.

- 8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.
 - 8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".
 - 8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").
- 8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.
- **9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société,



- à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.
- **10. Représentation de la société.** Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:
 - 10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;
 - 10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;
 - 10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.
- 11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

- 12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.
- 12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.
- 12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.
- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.
- 12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclu par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.
- 12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.
- 12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

- 13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.
- 13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.
- 13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.
- 13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.
- 13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.
- 13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.



- 13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.
- 13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution des parts.

- 15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.
- 15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.
- 15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).
- **16. Dissolution et liquidation.** La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Transfert des parts.

17.1 Interdiction Générale de Transférer

Le directeur non exécutif (DNE), nonobstant toute disposition contraire ci-dessous, pourra directement ou indirectement, transférer, hypothéquer, imputer ou céder une partie ou la totalité de ses intérêts, ou accorder toute option ou droits, ou permettre à tout Titre d'exister ou de subsister, de toute Titres détenus par lui au nom ou en faveur de toute personne, excepté ce qui est expressément prévu ou permis par ou en vertu des Articles 16.2, 17 et 18. Afin d'éviter toute incertitude, l'Associé Majoritaire sera cependant à même de transférer et/ou d'aliéner, de temps en temps, tout Titres détenus par lui aux futurs gérants ou employés de la Société ou s'il le décide, à de telles autres personnes.

17.2 Transfert à l'Associé Majoritaire

Nonobstant toute disposition contraire, le DNE pourra à tout moment transférer (si nécessaire) les Titres qu'il détient à l'Associé Majoritaire, en vertu des dispositions de l'Acte d'Option de Rachat, et pourra (si tel est le cas en vertu des Contrats de Nantissement de Parts Sociales) gager ses Titres en faveur de l'Associé Majoritaire en vertu du Contrat de Nantissement de Parts Sociales.

18. Droits de cession conjointe.

- 18.1 Si l'Associé Majoritaire ou toute Filiale au niveau ou en dessous de l'Associé Majoritaire (un «Cédant») désire transférer des parts sociales et/ou des titres détenus par un Tiers Acheteur, ou engendrer un Premier Appel Public à l'Epargne, (chacun de ces évènements devant être entendus comme une «Sortie Vers le Haut d'une Filiale») et la Société cessera d'exister en tant que Filiale de ce Cédant suivant la Sortie Vers le haut d'une Filiale. Alors, l'Associé Majoritaire fera en sorte, ou devra faire en sorte que le Cédant concerné le fasse, de fournir une notification écrite aux Associés de Catégorie B au nom des autres parties (une «Notification de Cession Conjointe») reprenant ses intentions de vendre (et/ou de cotation) de telles parts sociales et/ou de titres. Une telle Notification de Cession Conjointe doit comprendre les principaux termes et conditions du projet de vente (ou du Premier Appel Public à l'Epargne) et ce de façon précise et détaillée comme suit:
- 18.1.1 Le nom du cessionnaire (le «Cessionnaire») concerné ou, dans le cas d'un Premier Appel Public à l'Epargne, l'identification du marché public de titres concernés;
 - 18.1.2 Le nombre et le type de parts sociales et/ou de titres que le Cédant propose de vendre et/ou de coter; et
- 18.1.3 Le prix convenu, les délais de paiement et tous les autres termes et conditions importants convenus entre le Cédant et le Cessionnaire (le cas échéant) et/ou sous réserve d'un Premier Appel Public à l'Epargne.
- 18.2 Tout Associé de Catégorie B recevant une Notification de Cession Conjointe sera alors à même de participer à la vente proposée ou au Premier Appel Public à l'Epargne au même prix, en fonction des Titres, et qui, dans leur ensemble avec toutes les Titres détenus par cet Associé de Catégorie B, ne peut être inférieur au Montant de Sortie Vers le Haut d'une Filiale, et autrement, sur base des termes et conditions plus favorables (du point de vue du vendeur) à appliquer au Cédant (le «Droit de Cession Conjointe»)



- 18.3 L'intention d'exercer un tel Droit de Cession Conjointe sera communiqué par écrit par l'Associé de Catégorie B à l'Associé Majoritaire endéans cinq (5) Jours Ouvrables à partir de la date de réception de la Notification de Cession Conjointe.
- 18.4 Dans l'hypothèse ou un Associé de Catégorie B choisit de ne pas exercer ses Droits de Cession Conjointe, il sera toutefois obligé d'émettre des renonciations de tout droit de préemption et autrement, d'adopter de telles actions raisonnables requises par l'Associé Majoritaire et/ou le Cédant concerné en vue de faciliter la vente en question (et/ou le Premier Appel Public à l'Epargne) par le Cédant et tout Associés de Catégorie B concerné désirant conclure ou participer à une telle vente ou à un tel Premier Appel Public à l'Epargne. Si un Associé de Catégorie B, dans les cinq (5) Jours Ouvrables requis par l'Associé Majoritaire en vertu de cet article 18.4, ne renonce pas à son droit de préemption selon ses Parts Sociales (un «Associé Cédant Défaillant»), alors chacun des membres du conseil de gérance de l'Associé Majoritaire (individuellement), au bureau et de temps en temps, est autorisé à exécuter, compléter et délivrer en tant qu'agent agissant au nom de cet Associé de Catégorie B une renonciation au droit de préemption, sous respect de telles Parts Sociales en vue du transfert en question.

19. Droits de sortie conjointe.

- 19.1 Dans la mesure où un Cédant souhaite effectuer une Sortie Vers le Haut d'une Filiale, alors l'Associé Majoritaire et/ou le Cédant concerné (si le Cédant n'est pas l'Associé Majoritaire lui-même) pourra (en vertu du «Droit de Sortie Conjointe») et sans considération du niveau du Rendement Bénéficiaire en Numéraire, requérir des Associés de Catégorie B (autre que l'Associé Majoritaire lui-même) vendre toutes ses Titres au même Tiers Acheteur envers qui le Cédant vend ses parts sociales et/ou ses titres (et/ou, dans le cas d'un Premier Appel Public à l'Epargne, de coter toutes ces parts sociales sur un même marché public de titres concernés que le Cédant). Le Droit de Sortie Conjointe doit pouvoir être exercé par l'Associé Majoritaire et/ou le Cédant concerné en fournissant une notification écrite aux Associés de Catégorie B autre qu'à l'Associé Majoritaire lui-même (une «Notification de Sortie Conjointe») reprenant ses intentions de vendre et ou de coter ces parts sociales et/ou titres. Une telle Notification de Sortie Conjointe doit contenir les informations requises pour une Notification de Cession Conjointe et doit être fournie aux Associés de Catégorie B concernés au moins cinq (5) Jours Ouvrables (ou dix (10) Jours Ouvrables) en cas de Premier Appel Public à l'Epargne) avant la date d'achèvement prévue pour la Sortie Vers le Haut d'une Filiale.
 - 19.2 afin que le Droit de Sortie Conjointe soit contraignant pour les Associés de Catégorie B:
- 19.2.1 le prix à payer aux Associés de Catégorie B en ce qui concerne leurs Titres sera égal au montant basé sur les Titres et qui, dans leur ensemble avec toutes les Titres, ne peut être inférieur au Montant de Sortie Vers le Haut d'une Filiale; et
- 19.2.2 tous les autres termes et conditions (par exemple le prix) ne sont pas moins favorables (du point de vue du vendeur) aux Associés de Catégorie B par rapport au Cédant.
- 19.3 si le Droit de Sortie Conjointe est exercé, alors chaque Associé de Catégorie B (autre que l'Associé Majoritaire lui-même) pourra ou faire prendre toute les mesures nécessaires et pourra faire accomplir, assister et coopérer de bonne foi avec l'Associé Majoritaire et/ou le Cédant concerné par la vente de ses Titres au Tiers Acheteur ou (le cas échéant) coter ses Titres sur le marché public des titres concernés.
- 19.4 Si un Associé de Catégorie B, dans un délai de cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la date de Notification de Sortie Conjointe (ou à compter de la date indiquée dans la Notification de Sortie Conjointe si le délai de cinq(5) Jours Ouvrables partant de la date de Notification de Sortie Conjointe est dépassée) n'exécute aucun transferts et/ou de renonciation au droit de préemption attaché à ses Parts Sociales (l'«Associé Sortant Défaillant»), alors tous les membres du conseil de gérance de l'Associé Majoritaire (individuellement), au bureau et de temps en temps, est autorisé à exécuter, compléter et délivrer en tant qu'agent agissant au nom de cet Associé de Catégorie B une renonciation au droit de préemption, sous respect de telles Parts Sociales en vue du transfert en question. Après que le Tiers Acheteur ou toute personne désignée ou (en cas de Premier Appel Public à l'Epargne) le souscripteur concerné a été enregistré en tant que titulaire, la validité de telles procédures ne peut être contesté par personne. L'Associé Majoritaire s'assurera que chaque Associé Sortant Défaillant paie la contrepartie due pour les Parts Sociales de l'Associé Sortant Défaillant le plus vite possible après la délivrance à l'Associé Majoritaire par cet Associé Défaillant Sortant de ses certificats de Titres originaux endossés en blanc ou en faveur du Tiers Acheteur dans le respect de ces Titres ou d'une indemnité pour perte de certificat de Titres dans une forme acceptable au Tiers Acheteur.
- **20. Définitions.** Lorsqu'ils sont utilisés dans ces articles, les termes suivants ont le sens indiqué ci-dessous, étant entendu que toute expression juridique pour toute action, recours, méthode de procédure judiciaire, document juridique, statut juridique, tribunal, fonctionnaire ou de toute notion juridique de chose est à l'égard de toute juridiction compétente sont réputés d'inclure ce qui se rapproche le plus de cette juridiction pour le terme juridique utilisé dans les présentes:

21. Interprétation et loi luxembourgeoise.

- 21.1 Dans les présents Statuts:
- 21.1.1 Une référence à:
- (c) un genre inclut tous les genres;
- (d) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;



- (e) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
 - (f) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).
 - 21.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.
- 21.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 janvier 2014. Relation: EAC/2014/232. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR). Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014027565/864.

(140033841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

The Before S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 21, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 113.024.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société The Before Sàrl, tenue au siège le 31 janvier 2014

Il résulte de la liste de présence que les associés:

- 1 Mr SYNEGHEL Gilles demeurant à F-54470 PANNES 5 rue du Moulin
- 2 Mr HAMMADOU Xavier demeurant à F-54200 ECROUVES 272 rue Gabriel Leroy
- 3 Mme HAMMADOU Carine demeurant à F- 54590 HUSSIGNY 46 rue du MI FOCH
- 4 Mlle RACH Audrey demeurant à F-54190 F-VILLERUPT 40 rue Jean D'ALEMBERT

sont présents et représentent la majorité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée ont pris les décisions suivantes:

1 ère résolution:

Mme TELES MOURATO CARDOS O TANIA, sise 27 place de l'hôtel de ville L 3590 DUDELANGE, est nommée gérante technique, en remplacement de Mme COELHO FIGUEIRA MARIA JOAO, démissionnaire.

2 ème résolution:

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe

MILE RACH AUDREY et de la gérante technique Mme TELES MOURATO CARDOS O TANIA.

Signatures.

Référence de publication: 2014027561/22.

(140033163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

mpool consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 35, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 138.571.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l. Luxembourg

Référence de publication: 2014027564/11.

(140033682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Advent PPF (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 160.940.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014027566/10.

(140034202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Allianz Infrastructure Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 157.276.

Les statuts coordonnés au 7 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014027603/11.

(140034092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Science Fiction & Fantasy Society Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1790 Tétange, 8, rue de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg F 9.849.

STATUTS

Entre les soussignés:

- 1. Kraus, Gérard, professeur d'anglais, 8 Rue de Volmerange, L-3790 Tétange, Luxembourgeois;
- 2. Fleres, Carole, fonctionnaire d'Etat, 2 Kurzacht, L-6740 Grevenmacher, Luxembourgeois;
- 3. Schreiner, Luc, professeur de français, 41, rue du Nord, L-4260 Esch/Alzette, Luxembourgeois;
- 4. Bauler, Bernard, administrateur de production, In der Acht, 8, D-54456 Tawern, Luxembourgeois; (ci-après, les «membres fondateurs»)

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre I er . Dénomination, Objet, Siège, Durée.

Art. 1 er. La dénomination de la présente association sans but lucratif est «Science Fiction & Fantasy Society Luxembourg», ayant pour abrégé «SFFS».

Art. 2. L'association a pour objet:

- la promotion des cultures fantastiques (dont notamment, et non-exhaustivement, les genres suivants: Science Fiction, Fantasy et Horror) et de la communauté de fans y reliée;
- la conception, l'organisation, la mise en place et la mise à disposition de structures et de plates-formes destinées à l'échange sur et à la promotion de la culture fantastique;
 - le développement, la diffusion et la promotion de l'animation culturelle, socioculturelle et artistique dans ce domaine;
- l'organisation et/ou la participation à d'événements thématiquement reliés à ce domaine, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.
- **Art. 3.** L'association a son siège social à 8, rue de Volmerange à L-3790 Tétange. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.
 - Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.



Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre 3. Membres

Art. 6. Sont membres effectifs.

- 1) les comparants au présent acte;
- 2) toute personne morale ou physique admise en cette qualité par le Conseil d'administration. Pour devenir membre effectif, il faudra remplir les conditions suivantes:
 - être majeur,
 - être désireuse de s'investir dans cette association en tant qu'administrateur ou membre.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Les personnes morales désigneront une ou deux personnes physiques chargées de les représenter au sein de l'association.

Art. 6bis. Sont adhérents toute personne physique ou morale en ordre de cotisation.

Toute personne qui désire devenir adhérent doit faire preuve d'un dévouement à l'objet de l'association. Les adhérents bénéficient des activités de l'association et y participent en se conformant aux statuts.

Art. 6ter. Le Conseil d'administration pourra accorder le titre d'affilié d'honneur ou de parrain à toute personne physique ou morale souhaitant apporter son concours à l'association. Cette qualité ne peut pas être cumulée avec celle de membre effectif ou d'adhérent de l'association. Ces personnes ne sont astreintes au payement d'aucune cotisation. Ils apportent à l'association le concours actif de leurs capacités et de leur dévouement.

De même, le titre d'affilié émérite, dont la dénomination commune sera celle de «Knight of the order of SFFS», peut être conféré à des personnes qui ont rendu des services insignes à l'association ou aux objectifs qu'elle poursuit.

- Art. 7. Le nombre des associés de l'association n'est pas limité. Le nombre minimum des membres effectifs associés est de trois.
- **Art. 8.** Tout membre effectif et adhérant peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation au plus tard dans les trois mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

- Art. 9. Tout membre effectif et adhérant peut être exclu par le conseil d'administration
- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas d'agissements ou de paroles, qui pourraient entacher l'honorabilité ou la considération dont doit jouir l'association,
 - en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration,
 - suite à un défaut d'être présent, représenté ou excusé à trois Assemblées générales consécutives,
 - en cas de décès définitif non-ressuscitable,
 - en cas de faillite (pour une personne morale).

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

- **Art, 10.** Les membres effectifs et adhérents démissionnaires ou exclus, ainsi que les créanciers, les héritiers ou ayant-droits du membre décédé ou failli (pour une personne morale), n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de comptes, ni remboursement des cotisations, ni apposition de scellés, ni inventaire.
- **Art. 11.** Les membres effectifs et adhérents ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire ou courriel circulaire à tous les membres effectifs de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.



Pour les votes, il sera loisible aux membres effectifs de se faire représenter par un autre membre effectif à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres effectifs, des adhérents et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié. A cet effet, toute circulation par courriel électronique est jugée moyen approprié.

Art. 13. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres effectifs présents ou représentés.

Titre 5. Administration

Art. 14. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 4 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 5 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 15. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

- Art. 16. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.
- **Art. 17.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 18. Les membres et les adhérents paient une cotisation annuelle. Le montant de cette cotisation est fixé par l'assemblée générale. Elle ne pourra être ni inférieure à 5 €, ni supérieure à 100 € indexée à partir du jour de la signature des présents statuts.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 20. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre 8. Modification des statuts

- Art. 21. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si cellesci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.
- **Art. 22.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et liquidation

- Art. 23. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.
 - Art. 24. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à l'office social de la commune de Kayl.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 25. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2014027557/123.

(140033143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Luxembourg Sunshine Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 21.836.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement daté du 30 janvier 2014 le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6 ^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale après avoir entendu Madame le juge - commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidations de la société:

- Luxembourg SUNSHINE CENTER S.A.R.L. n° R.C.S.B 21836 avec siège social à Luxembourg, sans adresse précise;



Ce même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Yvette Ngono Yah Le liquidateur

Référence de publication: 2014027556/16.

(140033148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Arcapita Europe Industrial Yielding II (Lux) Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014027611/10.

(140034148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Alpina Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 47, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.443.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR LA SOCIETE

ALPINA INVEST S.à r.l.

Signature

Un mandataire ad hoc

Référence de publication: 2014027627/13.

(140033954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

3B Binani Glassfibre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 163.525.

L'an deux mille quatorze, le douze février.

Par-devant Maître Pierre PROBST notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

La société de droit indien BINANI INDUSTRIES LTD, établie et ayant son siège social 601, Axis Mall, 6 th Floor, Block C, Action Area-1, New Town, Rajarhat, Kolkata - 700 156 (Inde), immatriculée au "Register of Companies West Bengal" (Inde) sous le numéro 25584 (ci-après "la Comparante" ou "l'Associée unique"),

représentée par Monsieur Sunil SETHY, né à Dehradum Uttranchal (Inde) le 27 mars 1951, demeurant à 1601/1602, Strata, Tower 4, Planet Godrej, 30 Keshavrao Khadye Marg, Near Jacob Circle, Mahalaxmi (E), Mumbai 400011 (Inde),

agissant en sa qualité de "Executive Vice Chairman & Managing Director" de la prédite société,

ce dernier ici représenté par Madame Carina RODRIGUES, secrétaire, née à Luxembourg le 12 janvier 1990, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch (Luxembourg), 50, Esplanade,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Mumbai Inde), le 5 février 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois 3B Binani Glassfibre S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 163.525,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Lecuit de résidence à Mersch, le 9 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 2724 du 9 novembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Marc Lecuit le 21 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2013 du 23 mai 2013, (ci-après "la Société");



- Qu'en sa qualité d'Associée unique de la Société, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un équivalent de TROIS MILLIONS HUIT CENT VINGT-DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (3.822.750,00 €), afin de porter son montant actuel de QUATRE-VINGT-SEIZE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-ET-ONZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (96.271.375,00 €) à CENT MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE CENT VINGT-CINQ EUROS (100.094.125,00 €), par l'émission de trente mille cinq cent quatre-vingt-deux (30.582) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associée unique déclare par les présentes souscrire chacune des trente mille cinq cent quatre-vingt-deux (30.582) nouvelles parts sociales et les libérer totalement à concurrence de d'un équivalent de TROIS MILLIONS HUIT CENT VINGT-DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (3.822.750,00 €). L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par l'incorporation du «compte associé»,

La valeur de compte associé ressort d'un rapport de la fiduciaire COFICOM TRUST S.àr.l. lequel rapport restera, après avoir été paraphé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

La conclusion de ce rapport se lit comme suit:

- «...I confirms by the present to the best of his knowledge the existence of the following debtor of Binani Industries Ltd as shareholder with its subsidiairy, the company established under the laws of Luxembourg 3B Binani Glassfibre S.à r.l. as per the annexed accounts.
 - 1. A debtor for an amount of 3.822.750,00 EUR, without interest to be capitalised.

Diekirch, le 12.2 2014

Signé: (illisible)»

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, ayant trait au capital social, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à CENT MILLIONS QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE CENT VINGT-CINQ EUROS (100.094.125,00 €), représenté par huit cent mille sept cent cinquante-trois (800.753) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune"

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Déclaration

Les associés déclarent que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, est évalué à environ deux mille cinq cents euros (2.500,00 €).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Carina RODRIGUES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 14 février 2014. Relation: DIE/2014/2093. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014027523/76.

(140033287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.



Aux Saveurs d'Antan Wiltz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs. R.C.S. Luxembourg B 102.561.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société L'EXCEPTION SA

Signature

Référence de publication: 2014027645/11.

(140034071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Aux Saveurs d'Antan Wiltz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 102.561.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société L'EXCEPTION SA

Signature

Référence de publication: 2014027644/11.

(140034065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Aucotras-lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 161.865.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014027641/10.

(140033491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Ayaal Finance S.A., Société Anonyme, (anc. Ayaal Finance S.A. SPF).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 175.026.

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence demeurant à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg soussigné,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme société de gestion de patrimoine familial WIEDCLA FINANCE S.A., SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 175.027,

constituée aux termes d'un acte de scission reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial c numéro 774 du 30 mars 2013.

La séance est ouverte à 9.45 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 2.290 (deux mille deux cent quatre vingt dix) actions, d'une valeur nominale de 248 EUR (deux cent quarante huit euros), représentant l'intégralité du capital social de 567.920 EUR (cinq cent soixante sept mille neuf cent vingt euros), sont dûment repré-



sentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent acte, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la Présidente requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

- 1) Transformation de la société de gestion de patrimoine familial («SPF») en société anonyme de participation financière; suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF»), à compter de ce jour;
 - 2) Changement du libellé de l'objet social et de l'article afférent pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3) Modification de la dénomination de la société en WIEDCLA FINANCE S.A.

Modification de l'article 1 ^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de WIEDCLA FINANCE S.A.

Première Résolution

L'assemblée décide de transformer la société de gestion de patrimoine familial («SPF») en une société anonyme de participation financière («Soparfi»), et de supprimer dans les Statuts de toute référence à la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF»), à compter de ce jour

Deuxième Résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social et de retirer toute référence à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familiale («SPF») de sorte que l'article 4 (quatre) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Troisième Résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en WIEDCLA FINANCE S.A., de sorte que l'article premier (1 ^{er}) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1 er. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de WIEDCLA FINANCE S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a tout signé avec Nous notaire le présent acte.



Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17304. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014027647/86.

(140033604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Valor Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.238.

J'ai le regret de vous informer de ma décision de démissionner avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur au sein de VALOR INVESTOR S.A..

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Stéphane WEYDERS.

Référence de publication: 2014027506/10.

(140033251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

WW+ architecture/ urbanism/ project management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 53, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 176.673.

Hiermit teilen wir mit, dass sich die Berufsadresse der Teilhaber und Geschäftsführer der o.g. Firma, Wagner Jean-Luc und Weber Jörg geändert hat und seit dem 02.09.2013 wie folgt lautet:

53, rue de l'Usine

L-4340 Esch/Alzette

Esch-sur-Alzette, den 20.02.2014.

Référence de publication: 2014027517/12.

(140033030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

World-Pack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9543 Wiltz, 61, route de Noertrange.

R.C.S. Luxembourg B 137.015.

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale tenue au siège social en date du 28 juin 2013

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés:

- Jean-Pierre CARBONNELLE demeurant professionnellement Route de Noertrange, 61 à L-9543 WILTZ
- Eric CARBONNELLE, demeurant professionnellement Route de Noertrange, 61 à L-9543 WILTZ
- Sabine CARBONNELLE, demeurant professionnellement Route de Noertrange, 61 à L-9543 WILTZ

Par ailleurs, l'assemblée décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes Pierre COLLIGNON, demeurant professionnellement Rue des Pécheurs, 5 a à L-9552 WILTZ.

Les mandats ainsi renouvelés viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

A l'instant réuni, le conseil d'administration décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué et de Président du Conseil d'administration de Jean-Pierre CARBONNELLE pour une période de six ans venant à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME

Référence de publication: 2014027516/20.

(140033101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

X-Com Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 74.468.

FXTRAIT

Par résolutions des associés de la Société adoptées en date du 16 janvier 2014, il a été unanimement décidé de:



- donner démission à Monsieur Pierre-Yves Bredel en sa qualité d'administrateur avec effet immédiat,
- nommer Madame Justine Dimovic, née le 22 mai 1981 à Les Lilas (France), demeurant professionnellement au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, en qualité d'administrateur, avec effet au 16 janvier 2014.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Pour avis sincère et conforme

Maître Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2014027518/16.

(140033244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Yellow Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 108.177.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027519/9.

(140032845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Yano Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 96.952.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027520/9.

(140033098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Weber & Leroy S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.168.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation, et en conséquence le siège social de la société Weber & Leroy S.A. (RCS B-81168) à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe, ont été dénoncés en date du 21 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alpha Expert S.A.

Référence de publication: 2014027511/11.

(140032928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Amuco S.A., Société Anonyme, (anc. Amuco SPF S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.159.

L'an deux mille quatorze, le vingt février.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AMUCO SPF S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 49159, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 50 du 31 janvier 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 692 du 12 avril 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.



L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie LAHAYE, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée.
- 2. Modification de la dénomination sociale d'«AMUCO SPF S.A.» en «AMUCO S.A.».
- 3. Modification de l'article 1 er des statuts.
- 4. Modification de l'objet social en SOPARFI et par conséquence modification de l'article 4 des statuts comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de ventes, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative.».

- 5. Suppression de la référence à la loi «SPF» modification de l'article 5 des statuts.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procèsverbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de d'«AMUCO SPF S.A.» en «AMUCO S.A.».

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1 ^{er} des statuts qui aura en tenant compte de la deuxième résolution, la teneur suivante:

« Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «AMUCO S.A.».».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société en SOPARFI et par conséquent, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de ventes, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société



peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative.».

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer toute référence à la loi «SPF» contenue à l'article 5 des statuts. En conséquence, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par CINQUANTE TROIS (53) actions sans mention de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LAHAYE, S. ORTWERTH, M. LECUIT

Enregistré à Mersch, le 21 février 2014. Relation: MER/2014/309. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur ff. (signé): WEBER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014027632/97.

(140034095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Ares SPC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 773.117,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.200.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December, before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appears,

Ares SPC Holdings, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, with registered office at 1209, Orange Street, USA - 19801 Wilmington, Delaware, registered under the number 4545841 (the Sole Shareholder),

represented by Audrey Cubizolles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

- I. The Sole Shareholder holds all the 773,117 (seven hundred seventy-three thousand one hundred and seventeen) shares, with a par value of GBP 1 (one pound) each, representing the entire share capital of Ares SPC Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 139.200 (the Company). The Company was incorporated on 28 May 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1589 dated 27 June 2008.
- II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).
 - III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:



- (1) Decision to wind-up the Company and to put the Company into liquidation;
- (2) Decision to give discharge (quitus) to the managers of the Company for the performance of their duties;
- (3) Appointment of the liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
- (4) Determination of the powers of the Liquidator, and of the liquidation procedure of the Company; and
- (5) Miscellaneous.
- IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to wind-up the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to give full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties until the date hereof.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint itself as the Liquidator.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Companies Act.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although it will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company, the discharge of its liabilities and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders, in accordance with article 148 of the Companies Act.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signs together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de décembre, devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Ares SPC Holdings, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est situé au 1209, Orange Street, USA - 19801 Wilmington, Delaware, et immatriculé sous le numéro 4545841 (l'Associé Unique),

représentée par Audrey Cubizolles, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des 773.117 (sept-cent soixante-treize mille cent dix-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale de GBP 1 (une livre britannique) chacune et représentant l'intégralité du capital social de Ares SPC S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de



Luxembourg sous le numéro B 139.200 (la Société). La Société a été constituée le 28 mai 2008 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire demeurant à in Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1589 du 27 juin 2008.

- II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).
 - III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:
 - (1) Dissolution de la Société et décision de mettre la société en liquidation volontaire;
 - (2) Décision de donner décharge (quitus) au gérant unique de la Société pour l'exécution de son mandat.
 - (3) Nomination du liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).
- (4) Détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société; et
 - (5) Divers.
 - IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge (quitus) aux gérants de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de se nommer lui-même comme le Liquidateur.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et procéder à toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales mais restera le seul responsable des opérations et tâches qu'il aurait ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide en outre d'autoriser le Liquidateur, au nom de la Société en liquidation, à exécuter et accomplir les obligations issues de tout contrat ou document nécessaire à la liquidation de la Société, à l'acquittement de ses dettes et la cession de ses actifs.

L'Associé Unique décide par ailleurs d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation aux actionnaires, conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare à la requête du mandataire de l'Associé Unique que le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, à la même date qu'en tête du présent acte, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, le mandataire de l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Cubizolles, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17378. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014027615/128.

(140033926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.



Arcapita Europe Industrial Yielding II (Lux) Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014027614/10.

(140034142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Galeo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 168.224.

Présents:

Mr Claude Diserens, Président du Conseil d'Administration

Mr Thierry Moreau, Administrateur

Les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité du Conseil d'Administration

1 Déménagement du siège social

Le siège de Galeo Luxembourg SA sera transféré au 9 route des Trois Cantons - L-8399 Windhof -Koerich à partir du 1 ^{er} Mars 2014

2 Cooptation d'un 3 ème Administrateur

le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité la cooptation comme Administrateur de

Madame Valérie Emond

Domiciliée Rue du pont Margot, 48-6720 Habay la Neuve - Belgique

Née le 30 août 1973 à Saint-Mard

Profession - Expert-comptable

Son élection définitive se fera lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Windhof-Koerich, le 22 Janvier 2014.

Claude Diserens / Thierry Moreau

Président du CA / Administrateur

Référence de publication: 2014027553/24.

(140033332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Arcapita Europe Industrial Yielding II (Lux) Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014027612/10.

(140034149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

STH Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 135.453.

Beschluss der Generalversammlung der STH Lux S.à r.l.

Die Gesellschafter der STH Lux s.à r.l. halten unter Verzicht auf Form und Fristvorschriften eine Gesellschafterversammlung ab und beschließen:

 $1. \ Der \ Silz \ der \ Gesellschaft \ wird \ ab \ dem \ 01.06.2013 \ innerhalb \ der \ Gemeinde \ Wasserbillig$

38. Grand-Rue. L-6630 Wasserbillig

nach



4, route de Luxembourg. L-6633 Wasselbillig verlegt.

Wasserbillig, den 01-06-2013.

Wilhelm Haffinger.

Référence de publication: 2014027558/16.

(140032800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Ancelux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 174.224.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014027608/14.

(140033468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Belca Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 31.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014027650/14.

(140033866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Aterno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.067.400,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.254.

In the year two thousand thirteen, the twentieth day of December, before us Maître Francis Kesseler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Aterno S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26 B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.254, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Luxembourg, on November 29, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 116 of February 5, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on October 20, 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 205 of 496 of February 24, 2012.

There appeared:

Redfern S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26 B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.253 with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) (the Sole Shareholder),



here represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company, which is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25) each;
 - II. The agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve million fifty-four thousand nine hundred Euro (EUR 112,054,900) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, to one hundred twelve million sixty-seven thousand four hundred Euro (EUR 112,067,400), by way of the issue of four million four hundred eighty-two thousand one hundred ninety-six (4,482,196) new shares of the Company having a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each;
- 2. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 1. above by way of a contribution in kind of receivables the Sole Shareholder has against the Company amounting to at least one hundred twelve million fifty-four thousand nine hundred Euro (EUR 112,054,900) to be allocated for an amount of one hundred twelve million fifty-four thousand nine hundred Euro (EUR 112,054,900) to the nominal share capital account of the Company;
- 3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above changes; and
 - 4. Miscellaneous.
 - III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by an amount of one hundred twelve million fifty-four thousand nine hundred Euro (EUR 112,054,900) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, to one hundred twelve million sixty-seven thousand four hundred Euro (EUR 112,067,400), by way of the issue of four million four hundred eighty-two thousand one hundred ninety-six (4,482,196) new shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to four million four hundred eighty-two thousand one hundred ninety-six (4,482,196) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each and to fully pay up such new shares by a contribution in kind consisting of receivables the Sole Shareholder has against the Company amounting to at least one hundred twelve million fifty-four thousand nine hundred Euro (EUR 112,054,900) (the Contribution).

The Contribution in a total amount of one hundred twelve million fifty-four thousand nine hundred Euro (EUR 112,054,900), from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated to the share capital account of the Company.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney in fact declared that the Contribution contributed in kind is free of any lien; and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by the Sole Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney in fact further declared that the value of the Contribution has been certified by a certificate dated as of the date of the Contribution issued by the management of the Company, which certificate will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"Art. 5.1. The Company's share capital is fixed at one hundred twelve million sixty-seven thousand four hundred Euro (EUR 112,067,400) represented by four million four hundred eighty-two thousand six hundred ninety-six (4,482,696) shares in registered form having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."



Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour de décembre, par devant nous Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Aterno S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.254, disposant d'un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 29 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 116 du 5 février 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 20 octobre 2011 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 496 du 24 février 2012.

A comparu:

Redfern S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.253 disposant d'un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) (l'Associé Unique),

Ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société, qui est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune;
 - II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent douze millions cinquante-quatre mille neuf cent Euro (EUR 112.054.900) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500), représenté par cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, à cent douze millions soixante-sept mille quatre cent euros (EUR 112.067.400), par l'émission de quatre millions quatre cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-seize (4.482.196) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune;
- 2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social spécifiée au point 1. ci-dessus par le biais d'un apport en nature de créances que l'Associé Unique a envers la Société s'élevant à au moins cent douze millions cinquante-quatre mille neuf cent euros (EUR 112.054.900) à affecter pour un montant de cent douze millions cinquante-quatre mille neuf cent Euro (EUR 112.054.900) à affecter pour un montant de cent douze millions cinquante-quatre mille neuf cent Euro (EUR 112.054.900) au compte de capital social nominal de la Société;
 - 3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus; et
 - 4. Divers.
 - III. L'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent douze millions cinquante-quatre mille neuf cent Euro (EUR 112.054.900) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500), représenté par cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune, à cent douze millions soixante-sept mille quatre cent Euro (EUR 112.067.400), par l'émission de quatre millions



quatre cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-seize (4.482.196) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire à quatre millions quatre cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-seize (4.482.196) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en créances que l'Associé Unique a envers la Société se montant à au moins cent douze millions cinquante-quatre mille neuf cent Euro (EUR 112.054.900) (l'Apport).

L'Apport d'un montant total de cent douze millions cinquante-quatre mille neuf cent Euro (EUR 112.054.900), de l'Associé Unique à la Société est à affecter au compte de capital social de la Société.

L'Associé Unique, agissant par l'entremise de son mandataire a déclaré que l'Apport apporté en nature est libre de tout droit; et qu'il n'existe aucun obstacle à sa libre cessibilité à la Société et que des instructions valables ont été données pour prendre toutes les notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Preuve de la propriété de l'Apport par l'Associé Unique a été apportée au notaire instrumentant.

L'Associé Unique, agissant par l'entremise de son mandataire a déclaré de surcroît que la valeur de l'Apport a été certifiée par un certificat daté de la date de l'Apport produit par la gérance de la Société, lequel certificat restera attaché au présent acte et sera enregistré avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent douze millions soixante-sept mille quatre cent Euro (EUR 112.067.400) représenté par quatre millions quatre cent quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-seize (4.482.696) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Les frais, les dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

La document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17480. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014027639/177.

(140033665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Avindale Investments SPF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 114.817.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 24 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014027646/10.

(140034116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Innovative Solutions for Finance, Société à responsabilité limitée, (anc. Innovative Solutions for Finance).

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Z.I. Bourmicht. R.C.S. Luxembourg B 119.041.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-third day of January,

before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Banque Internationale à Luxembourg S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 6.307,

here represented by Mr Blazej Gladysz, maître en droit, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on January 20, 2014;

2. Belfius Bank NV/SA, a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Belgium, having its registered office at 44, boulevard Pachéco, B-1000 Brussels, Belgium registered with the Brussels trade register, under number 0403.201.185.

here represented by Mr Blazej Gladysz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on January 20, 2014;

3. Belfius Insurance NV/SA, a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Belgium, having its registered office at 5, avenue Galilée, B-1210 Brussels, Belgium registered with the Brussels trade register, under number 0405.764.064,

here represented by Mr Blazej Gladysz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on January 16, 2014;

4. Dexia Asset Management Luxembourg S.A. a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 37.647,

here represented by Mr Blazej Gladysz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on January 17, 2014;

5. Dexia NV/SA, a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Belgium, having its registered office at 5, Place du Champ de Mars B-1050 Brussels, Belgium registered with the Brussels trade register, under number 0458.548.296,

here represented by Mr Blazej Gladysz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on January 20, 2014;

6. IBM Holdings B.V., a besloten vennootschap, incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 765, Johan Huizingalaan, 1066 VH Amsterdam, the Netherlands registered with the Netherlands trade register, under number 24297369,

here represented by Mr Blazej Gladysz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on January 16, 2014;

Said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The parties are all the shareholders of Innovative Solutions for Finance (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, Zone d'activité Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 119.041 and incorporated pursuant to a notarial deed on 17 July 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2007 dated 26 October 2006. The articles of incorporation of the Company were last amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 November 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The parties representing the whole corporate capital and having waived any convening formalities, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Addition of the abbreviations "ISFF" and "IS4F" to the name of the Company.



- 2. Amendment of article 1 of the articles of association of the Company to read as follows:
- "**Art. 1. Name.** There is formed a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Innovative Solutions for Finance", in abbreviation "ISFF" or "IS4F" (hereinafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 th August, 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereinafter the "Articles"). The full or abbreviated name(s) of the Company may be used together or separately."
 - 3. Decision to grant a power of attorney to complete filing and publication formalities in Belgium.
 - 4. Miscellaneous.

Having duly considered the item on the agenda, the general meeting unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to add the abbreviations "ISFF" and "IS4F" to the name of the Company.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

"**Art. 1. Name.** There is formed a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Innovative Solutions for Finance", in abbreviation "ISFF" or "IS4F" (hereinafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 th August, 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereinafter the "Articles"). The full or abbreviated name(s) of the Company may be used together or separately."

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint Mr Tom Vandebosch, Ms Romanie Dendooven, Ms Elena de Ribaucourt and Mr Loïc L'Arvor of Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP, with offices at Rue de la Loi 57, 1040 Brussels, Belgium, each acting alone, and with the power to subdelegate, as its attorneys-in-fact, to carry out all formalities under Belgian law necessary or useful to implement the above resolutions for the Belgian branch of the Company, including any filing with the clerk of the Commercial Court of Brussels or publication in the Belgian Official Gazette.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois janvier,

par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Banque Internationale à Luxembourg S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.307,

dûment représentée par Monsieur Blazej Gladysz, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 janvier 2014;

2. Belfius Bank NV/SA, une société anonyme constituée et existant selon les lois de la Belgique, ayant son siège social au 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles, Belgique, enregistrée auprès du registre de commerce de Bruxelles sous le numéro 0403.201.185,

dûment représentée par Monsieur Blazej Gladysz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 janvier 2014;



3. Belfius Insurance NV/SA, une société anonyme constituée et existant selon les lois de la Belgique, ayant son siège social au 5, avenue Galilée, B-1210 Bruxelles, Belgique, enregistrée auprès du registre de commerce de Bruxelles sous le numéro 0405.764.064,

dûment représentée par Monsieur Blazej Gladysz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 janvier 2014;

4. Dexia Asset Management Luxembourg S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.647,

dûment représentée par Monsieur Blazej Gladysz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 janvier 2014;

5. Dexia NV/SA, une société anonyme constituée et existant selon les lois de la Belgique, ayant son siège social au 5, Place du Champ de Mars, B-1050 Bruxelles, Belgique, enregistrée auprès du registre de commerce de Bruxelles sous le numéro 0458.548.296,

dûment représentée par Monsieur Blazej Gladysz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 janvier 2014;

6. IBM Holdings B.V., une besloten vennootschap constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 765, Johan Huizingalaan, 1066 VH Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 24297369,

dûment représentée par Monsieur Blazej Gladysz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 janvier 2014;

Les dites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes sont tous les associés de Innovative Solutions for Finance (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, Zone d'activité Bourmicht, L-8070 Bertrange, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.041, constituée selon acte notarié, en date du 17 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2007, le 26 octobre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 novembre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toutes les formalités de convocation, l'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Ajout des abréviations «ISFF» et «IS4F» à la dénomination de la Société.
- 2. Modification de l'article 1 er des statuts de la Société pour lire comme suit:
- « **Art. 1** er. **Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Innovative Solutions for Finance», en abrégé «ISFF» ou «IS4F» (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»). La/Les dénomination/s intégrale/s ou abrégée/s de la Société pourra/pourront être utilisée/s ensemble ou séparément.»
 - 3. Décision de donner un pouvoir aux fins d'accomplir les formalités de dépôt et de publication en Belgique.
 - 4. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité et requiert le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'ajouter les abréviations «ISFF» et «IS4F» à la dénomination de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1** er. **Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Innovative Solutions for Finance», en abrégé «ISFF» ou «IS4F» (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»). La/Les dénomination/s intégrale/s ou abrégée/s de la Société pourra/pourront être utilisée/s ensemble ou séparément.»



Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer en qualité de mandataires Monsieur Tom Vandebosch, Madame Romanie Dendooven, Madame Elena de Ribaucourt et Monsieur Loïc L'Arvor de Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP, dont le siège est sis à Rue de la Loi 57, 1040 Bruxelles, Belgique, agissant à titre individuel et avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit belge nécessaires ou utiles afin de mettre en oeuvre les résolutions susmentionnées pour la succursale belge de la Société, en ce compris tout dépôt auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles ou toute publication dans le Journal Officiel de la Belgique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: B. Gladysz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 janvier 2014. REM/2014/262. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014027875/181.

(140034150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Global Facilities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 85.115.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBAL FACILITIES S.A.

Référence de publication: 2014027843/10.

(140033783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

FundPartner Solutions (Europe) S.A., Société Anonyme, (anc. Funds Management Company S.A.).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 140.653.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first of January

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of FundPartner Solutions (Europe) S.A., having its registered office at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.653, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 17 th , 2008, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2064, on August 26 th , 2008 (the «Corporation»). The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated December 21, 2011, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 535 of February 29, 2012.

The meeting is chaired by Ms Pascale RENAUD, employee, with professional address at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Ms Sylvia SILLITTI, employee, with professional address at Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to acknowledge that:



- I. The shareholders are represented and the number of their shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.
- II. As appears from the said attendance list, all the shares issued representing together the entire share capital of the Corporation, presently fixed at six million two hundred and fifty thousand Swiss Francs (CHF 6,250,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.
 - III. The agenda of the meeting is the following:

Amendment of the purpose of the Company in order that the Company may also act as "AIFM" under the law of 12 July 2013 on Alternative Investment Fund Managers and rewording of article 3 of the articles of incorporation as follows:

"Art. 3. The purpose of the Corporation is the management (within the meaning of Annex II of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended (the "2010 Law")), of one or several undertakings for collective investment under directive 2009/65/CE, as well as the management (within the meaning of Annex I of the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the "2013 Law")), of one or several alternative investment funds under directive 2011/61/UE, as well as, as the case may be, the management of investment schemes not subject to such directives.

The Corporation may also provide management, administration (including domiciliation) and marketing services to investment schemes.

The Corporation may carry out any activities deemed useful to the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 15 of the 2010 Law, and of the 2013 Law."

After the foregoing has been approved by the meeting, the General Meeting unanimously passed the following resolution:

Resolution

The General Meeting resolved to change the purpose of the Company in order that the Company may also act as "AIFM" under the law of 12 July 2013 on Alternative Investment Fund Managers and to reword article 3 of the articles of incorporation as follows:

"Art. 3. The purpose of the Corporation is the management (within the meaning of Annex II of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended (the "2010 Law")), of one or several undertakings for collective investment under directive 2009/65/CE, as well as the management (within the meaning of Annex I of the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the "2013 Law")), of one or several alternative investment funds under directive 2011/61/UE, as well as, as the case may be, the management of investment schemes not subject to such directives.

The Corporation may also provide management, administration (including domiciliation) and marketing services to investment schemes.

The Corporation may carry out any activities deemed useful to the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 15 of the 2010 Law, and of the 2013 Law."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearers, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FundPartner Solutions (Europe) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.653, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 juillet 2008, publié au Mémorial C,Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2064, le 26 août 2008 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 21 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 535 du 29 février 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Pascale RENAUD, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.



Le président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvia SILLITTI, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

- l. Que les actionnaires sont représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte.
- II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions émises, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à six millions deux cent cinquante mille francs suisses (CHF 6.250.000,-) est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.
 - III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'objet social de la Société de sorte que la Société peut également agir comme gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs tels que définis par la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et reformulation de l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est la gestion (au sens de l'Annexe II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "Loi de 2010")) d'un ou de plusieurs organismes de placement collectif agréés conformément à la directive 2009/65/CE, telle que modifiée, ainsi que la gestion (au sens de l'Annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs («la Loi de 2013»)) d'un ou plusieurs fonds d'investissement alternatifs sous la directive 2011/61/UE, ainsi que, le cas échéant, d'un ou de plusieurs organismes de placement ne relevant pas de ces directives.

La Société peut également fournir des services de gestion, d'administration (domiciliation incluse) et de commercialisation d'organismes de placement.

La Société peut exercer toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet, tout en restant cependant dans les limites du chapitre 15 de la Loi de 2010 et la Loi de 2013.»

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de ce qui précède, a adopté ensuite la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution:

L'Assemblée décide de l'objet social de la Société de sorte que la Société peut également agir comme gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs tels que définis par la loi du 12 juillet 2013 sur les sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et de reformuler l'article 3 des statuts comme suit:

luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "Loi de 2010")) d'un ou de plusieurs organismes de placement collectif agréés conformément à la directive 2009/65/CE, telle que modifiée, ainsi que la gestion (au sens de l'Annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs («la Loi de 2013»)) d'un ou plusieurs fonds d'investissement alternatifs sous la directive 2011/61/UE, ainsi que, le cas échéant, d'un ou de plusieurs organismes de placement ne relevant pas de ces directives.

La Société peut également fournir des services de gestion, d'administration (domiciliation incluse) et de commercialisation d'organismes de placement.

La Société peut exercer toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet, tout en restant cependant dans les limites du chapitre 15 de la Loi de 2010 et la Loi de 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec nous notaire, le présent acte. Signé: P. RENAUD, S. SILLITTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2014. Relation: LAC/2014/3826. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014027808/127.

(140034138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.



Franklin Templeton International Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 36.979.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014027805/10.

(140034153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Fedelia S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.118.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 février 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014027811/11.

(140034086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

IngreLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 180.627.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014027873/14.

(140033927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

IngreLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 180.627.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of December.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- 1. P5 SUB L.P.1 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, PERMIRA V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner PERMIRA V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs. Alexia UHL, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;
- 2. Permira V L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs. Alexia UHL, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;
- 3. P5 Co-Investment L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here re-



presented by Mrs. Alexia UHL, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

- 4. Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs. Alexia UHL, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;
- 5. P5 CIS S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with number B 178 072, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, here represented by Mrs. Alexia UHL, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg.

referred to as the "Partners".

The said powers of attorneys, initialed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Partners have requested the undersigned notary to record that the Partners are the partners IngreLux S.àr.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180627, incorporated by a notarial deed drawn up on 24 September 2013 by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2892 of 18 November 2013 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Partners, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1) To change the end of the financial year from 31 st December to 31 st March and subsequent amendment of articles 17. and 18. of the Articles of Incorporation.
 - 2) Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolution was taken unanimously:

Sole resolution

The Partners resolve to change the end of the financial year from 31 st December to 31 st March, so that the present financial year which began on the date of its incorporation shall end on 31 st March 2014.

As a consequence Article 17. of the Articles is amended to give it the following wording:

"17. The Company's financial year runs from the first of April to the thirty-first of March of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the 31 st March 2014 (all dates inclusive)."

As a consequence the first paragraph of Article 18. of the Articles is amended to give it the following wording:

" 18. Each year, as at the thirty-first of March, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account"

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1.000,-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le 27 décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:



- 1. P5 SUB L.P.1 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Madame Alexia UHL, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;
- 2. Permira V L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Madame Alexia UHL, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;
- 3. P5 Co-Investment L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Madame Alexia UHL, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;
- 4. Permira Investments Limited, agissant par son nominée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Madame Alexia UHL, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey.
- 5. P5 CIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 178 072, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dûment représenté par Madame Alexia UHL, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

ci-après les «Associés».

Les procurations signées "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les associés de IngreLux S.àr.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180627, constituée en vertu d'un acte du notaire instrumentant en date du 24 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2892 du 18 novembre 2013 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Les Associés représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1) Changement de la fin de l'année sociale du 31 décembre au 31 mars et modification subséquente des articles 17. et 18. des statuts.
 - 2) Divers.

Après délibération attentive, la résolution suivante a été prise à l'unanimité:

Résolution unique

Les Associés décident de modifier la fin de l'année sociale du 31 décembre au 31 mars, de sorte que l'exercice social en cours qui a commencé le jour de sa constitution se terminera le 31 mars 2014.

En conséquence l'article 17. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« 17. L'exercice social de la Société commencera le 1 ^{er} avril et se terminera le 31 mars de chaque année, étant entendu, qu'en tant que disposition transitoire, le premier exercice social de la Société débute le jour de sa constitution et se termine le 31 mars 2014 (toutes dates incluses).»

En conséquence le premier paragraphe de l'article 18. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« 18. Chaque année, au dernier jour du mois de mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille euros (EUR 1.000,-).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. LAC/2013/60482. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 février 2014.

Référence de publication: 2014027872/139.

(140033901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

H & S Promotions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.291.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014027853/10.

(140033893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

R & C Ambiances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4936 Bascharage, 57, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 157.899.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l. 19, rue de la Gare L-3237 BETTEMBOURG Signature

Référence de publication: 2014028092/13.

(140033536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

PPL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.883.

EXTRAIT

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift Geschäftsführer

Référence de publication: 2014028074/12.

(140033422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.



PPL German Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins. R.C.S. Luxembourg B 113.884.

EXTRAIT

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift Geschäftsführer

Référence de publication: 2014028075/12.

(140033454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

PPL German Real Estate AZ, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins. R.C.S. Luxembourg B 134.695.

EXTRAIT

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift Geschäftsführer

Référence de publication: 2014028076/12.

(140033439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Pragma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3622 Kayl, 7, rue Dideschpont. R.C.S. Luxembourg B 95.302.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014028078/9.

(140034134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Massawa S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 160.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027978/9.

(140033565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Redoma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt. R.C.S. Luxembourg B 144.490.

AUSZUG

Aus dem Protokoll des Gesellschafterbeschlusses vom 11. Februar 2014 geht hervor:

- dass Herr Felix BENEDIKT als A Geschäftsführer mit Wirkung zum 1. Februar 2014 zurückgetreten ist und die Gesellschaft den Rücktritt akzeptiert hat; und



- dass Herr Lars THOMAS, geboren am 11. März 1973, in Düsseldorf, Deutschland, mit Geschäftsanschrift in 14, Boulevard F. D. Roosevelt, L-2450 Luxemburg, mit Wirkung zum 1. Februar 2014 für unbestimmte Dauer zum A Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt wurde.

Somit besteht der Rat der Geschäftsführer aus den folgenden Mitgliedern:

- Herrn Lars THOMAS (A Geschäftsführer);
- Herrn Alain Jean Pierre SCHAEDGEN (A Geschäftsführer);
- Herrn Christian Maria ZARNITZ (B Geschäftsführer);
- Frau Jaroslava Korpancova (B Geschäftsführer); und
- Herrn Christian Fingerle (B Geschäftsführer).

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxemburg, den 20. Februar 2014.

Référence de publication: 2014027442/23.

(140032835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

MPT RHM Klaus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.245.

Les statuts coordonnés au 21 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch Notaire

Référence de publication: 2014027994/11.

(140033844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Modern Style S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 17, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 74.562.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 06/02/2013.

Référence de publication: 2014027985/10.

(140034115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

MSK Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 133.637.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014027999/10.

(140033399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck